

Saint-Hubert, 27 février 2018

Bonsoir,

Je suis Caroline Manseau, Vice-présidente du Syndicat de Champlain.

Vous remarquerez que je suis accompagnée, ici ce soir, de nombreux collègues enseignantes et enseignants. Notre présence est aujourd'hui nécessaire, puisque nous devons vous parler de la négociation locale.

Nous savons que vous avez délégué vos pouvoirs de négociation à la Commission scolaire, mais nous jugeons qu'il est important de vous informer de l'état actuel des travaux.

Le protocole de travail en vigueur fait en sorte que les négociations se poursuivent jusqu'à la relâche. Puisque la Commission scolaire a refusé de négocier plus de 2,5 jours par semaine et qu'une journée et demie s'est déjà écoulée depuis hier, au moment où je vous parle, il ne reste donc qu'une seule journée de rencontre prévue cette semaine. Les travaux de négociation d'aucun des secteurs d'enseignement ne sont encore réglés. Force est de constater que 2,5 jours par semaine de séance de négociation avec des gens qui, en dehors de ces journées, ne sont pas dédiés entièrement à la cause, c'est nettement insuffisant pour arriver à une entente de principe. Cette situation est tout à fait désolante, d'autant plus que nous la prédisions et que nous la dénoncions depuis le début.

Ce soir, nous sommes inquiets. Pour une troisième fois, nous sommes à renégocier le protocole de travail afin de prolonger de 2 semaines additionnelles la période de négociations.

Il est impératif de régler la négociation locale cette année et la partie patronale nous a déjà annoncé qu'elle n'était plus disponible dès le mois d'avril.

Encore une fois, la Commission scolaire nous démontre son manque d'investissement dans le processus de négociation. Pour quelles raisons ne permet-elle pas aux négociateurs d'avoir les mandats nécessaires pour conclure cette négociation? Si la Commission veut y arriver en 2 semaines, il faudra qu'elle s'y consacre entièrement!

Le manque de disponibilité et l'horaire peu flexible des membres de l'équipe de négociation patronale ont ralenti considérablement les travaux. Par exemple, il y a deux semaines, nous avons été obligés de mettre en veille les travaux concernant le secteur des jeunes pour nous entendre sur des clauses spécifiques à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle. En effet, le calendrier de négociation que la Commission scolaire avait déposé ne prévoyait plus de temps pour discuter des aspects propres au secteur des jeunes. Nous avons pourtant des propositions à faire qui auraient pu faire avancer considérablement les travaux, mais il n'y avait aucune ouverture de la partie patronale pour les entendre.

D'ailleurs, parlant d'enjeux... Nous prédisons déjà que ce sont les congés spéciaux pour les enfants à utiliser à priori et certains aspects de notre autonomie professionnelle qui demeureront sur la table jusqu'à la toute fin des négociations.

D'un côté, la Commission scolaire refuse de dépenser l'argent pour l'utilisation à priori des congés spéciaux pour les enfants. Pourtant, il est connu de tous que le ministère finance les congés de maladie des enseignantes et des enseignants en se basant sur l'utilisation des 2 dernières années. Donc, quand on nous dit, d'une part, que la Commission n'a pas d'argent pour payer ces congés, mais que, d'autre part, le gouvernement la finance pour l'utilisation de ceux-ci, il y a ici une incongruité que nous n'arrivons pas à nous expliquer.

D'un autre côté, il y a les aspects relatifs à notre autonomie professionnelle. En effet, il ne semble pas y avoir de volonté réelle de la part de la Commission de convenir des différents objets au conseil de participation des enseignantes et des enseignants, appelé CPEE. Ces objets touchent pourtant directement notre quotidien. Entre autres, nous demandons de convenir ensemble de l'organisation et de la planification des journées pédagogiques, des éléments à considérer pour assurer une répartition équitable des fonctions et des responsabilités entre les enseignantes et les enseignants et des orientations à donner en lien avec les besoins de perfectionnement. N'est-ce pas là une demande légitime ?

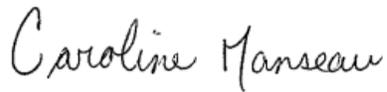
Aussi, au sujet des règles qui régissent la répartition des fonctions et des responsabilités, les directions d'école et de centre veulent garder le contrôle. Elles refusent que les enseignantes et les enseignants conviennent avec elles de la confection de tâches équitables et de leur répartition et persistent à dire qu'elles sont les mieux placées pour savoir qui va enseigner quoi. Elles souhaitent même gérer des problèmes disciplinaires par la répartition des fonctions.

Si nous comprenons bien le raisonnement des directions, un enseignant n'est pas assez professionnel pour choisir la meilleure tâche pour lui, la tâche où il sait qu'il offrira le meilleur service aux élèves. Pourtant, l'année suivante, s'il est nommé directeur, il devient alors soudainement le mieux placé pour décider de la répartition des fonctions pour tout un établissement ? Mais que peut-il bien se passer en une nuit pour qu'une telle transformation se produise ? Étrange, non ?

En ce moment, nous entendons abondamment parler dans les médias de la pénurie d'enseignants. Il est de plus en plus difficile de trouver des suppléants légalement qualifiés. La Commission scolaire se doit d'offrir des conditions de travail intéressantes aux enseignantes et aux enseignants si elle veut les retenir. Nous sommes en 2018, dans une ère où les jeunes travailleuses et travailleurs magasinent leur employeur et y vont pour le plus offrant. Si la Commission veut que les nouveaux enseignants choisissent Marie-Victorin plutôt qu'une commission scolaire voisine, elle doit prendre au sérieux les questions de conciliation travail-famille et y remédier rapidement.

En terminant, la Commission scolaire devra démontrer de l'intérêt et de l'ouverture pour en arriver à une entente négociée à la satisfaction de tous. Les enseignantes et les enseignants sont convaincus de la légitimité de leurs demandes et nous nous assurerons que leurs revendications soient défendues à la table de négociation.

Merci et bonne séance!



Caroline Manseau
Vice-présidente
Section Marie-Victorin
Syndicat de Champlain

CM/ca